

Plantons pour l'avenir :

une initiative unique en France pour assurer l'avenir de nos forêts.



Plantons pour l'avenir est un fonds de dotation : il s'agit d'une organisation à but non lucratif qui reçoit des dons à titre gratuit en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'une mission d'intérêt général. Instauré par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, le fonds de dotation est un outil de financement au service de la philanthropie et du mécénat. Sa gouvernance est bénévole et désintéressée.

Le mécénat donne droit à une réduction d'impôt sur les sociétés égale à 60 % de la somme versée. Ce don est plafonné à 0.5 % du chiffre d'affaires, pour un CA supérieur à 2 millions d'euros et à 10 000 € pour un CA inférieur à 2 millions d'euros. Si ce plafond est dépassé, l'excédent est reportable sur les 5 années suivant le versement.



photo : France Douglas / Yoann Portejoie

La forêt recouvre aujourd'hui près d'un tiers du territoire national. Mais cette « abondance » masque d'autres réalités : son exploitation et son entretien régressent, certains peuplements forestiers ne sont plus adaptés aux besoins de la filière bois, et souffrent parfois des changements climatiques...

Aujourd'hui le nombre d'arbres plantés chaque année dans nos forêts est de 70 millions, contre 130 millions en 1990.

Faute de plantations, la forêt française ne sera plus en capacité de répondre à la demande croissante en bois, de participer à la transition énergétique (écoconstruction, énergie renouvelable, chimie verte...), ni d'assurer pleinement son rôle d'acteur clé du développement durable des territoires : protection de l'eau et des sols, maintien de la biodiversité, lutte contre le changement climatique, maintien et création d'emplois non délocalisables...

Créé fin 2014 à l'initiative des coopératives forestières, le Fonds de dotation Plantons pour l'avenir a pour ambition d'accélérer le reboisement en France et s'appuie sur les

compétences d'un réseau de professionnels impliqués au quotidien dans la gestion durable des forêts : Experts forestiers, Pépiniéristes, Entreprises de travaux forestiers, Coopératives forestières et Instituts de recherches...

Son Conseil d'Administration est constitué d'organisations professionnelles de la filière forêt-bois : son fondateur Alliance Forêt Bois, l'Union de la Coopération Forestière Française, les Experts Forestiers de France, France Douglas et le Conseil National du Peuplier.



Dans le cadre de sa mission d'intérêt général, cette organisation à but non lucratif, répond aux objectifs stratégiques de la filière et plus particulièrement aux enjeux du reboisement en France :

- en soutenant directement des propriétaires pour leurs opérations de reboisement,

- en œuvrant pour une prise de conscience sur le rôle primordial de la forêt,
- en soutenant le développement de techniques et de pratiques de gestion forestière adaptées aux défis environnementaux de demain.

Le mécénat, une solution efficace et solidaire pour planter plus d'arbres

Le mécénat en France représente un formidable potentiel pour que les entreprises participent aux grands défis environnementaux, sociaux et économiques, là où la puissance publique ne peut pas tout faire. C'est un engagement libre et désintéressé qui permet aux entreprises de prendre part à l'intérêt général, loin d'un réflexe marchand, d'achat d'une bonne conscience ou d'un droit à émettre du carbone.

Les entreprises mécènes qui s'engagent aux côtés de Plantons pour l'avenir agissent dans le cadre de leur responsabilité sociétale et environnementale. En contribuant au reboisement de parcelles forestières dégradées ou en friche, elles participent :

- au renouvellement des forêts pour mieux les adapter au changement climatique ;
- à la séquestration et au stockage de carbone, en favorisant la gestion des forêts et l'utilisation du matériau bois ;
- à la sécurisation de l'approvisionnement local en bois, pour une filière d'avenir ;
- au maintien et à la création d'emplois au cœur de nos territoires ;
- à la sensibilisation des nouvelles générations à l'importance de planter pour l'avenir !

A ce jour, plus de 3,7 millions d'euros de dons ont été apportés par près de 140 entreprises et plus de 300 particuliers. 1460 hectares de forêts dégradées ont pu être reboisés partout en France sur 247 propriétés, avec plus d'une vingtaine d'essences forestières utilisées.

Devenez vous aussi mécène de cette grande cause d'intérêt général !

Votre générosité est à la racine du développement durable sur nos territoires.

Pour en savoir plus : www.plantonspourlavenir.fr



photo : France Douglas / Yoann Portejoie



Pôle culturel l'ARIA à Comebarrieu (34) : structure et vêtue en Douglas. Photo : PY Brunaud



photo : France Douglas / Yoann Portejoie

Faire des propriétaires des sylviculteurs

L'originalité de « Plantons pour l'avenir » réside dans le fait que les aides apportées ne sont pas des subventions. Il s'agit d'une avance remboursable sur 30 ans, à taux zéro, pour aider au financement du reboisement et de ses entretiens sur les 5 premières années. A travers ce dispositif, le fonds souhaite responsabiliser les propriétaires forestiers : qui ne sont plus seulement des « planteurs », mais deviennent également des sylviculteurs. Au fur et à mesure de leur remboursement, ces avances servent à financer de nouveaux projets, créant ainsi un cercle vertueux. Des conseillers forestiers agréés s'engagent aux côtés de ces propriétaires pour leur assurer support technique et juridique, et garantir, dans le respect des exigences environnementales (engagement obligatoire dans la certification PEFC et/ou FSC), la rentabilité économique du projet de reboisement.

Entretien avec Tancrède Neveu

Directeur Délégué de Plantons pour l'avenir



Photo : France Douglas / Yoann Portejoie

• Pourquoi avoir créé un Fonds de dotation dédié au reboisement ?

Alors qu'une prise de conscience s'opère depuis le début de ce second millénaire, sur les vertus et la nécessité d'utiliser des matériaux bio-sourcés, pour la transition énergétique et l'économie circulaire, le bois constitue une opportunité d'innovation reconnue par l'ensemble de la société. Durant la dernière décennie, l'aval de cette filière a fait preuve d'innovations et d'investissements dans des domaines aussi variés que la construction, l'énergie ou encore la chimie verte. Mais à l'amont, une partie significative de la forêt française accumule du bois sur pieds et sa sous-exploitation témoigne d'un manque de dynamisme qui influe sur son renouvellement. Il est indispensable de renforcer les liens entre les acteurs de l'amont à l'aval de cette filière d'avenir et l'initiative Plantons pour l'avenir répond précisément à cette nécessité.

Bien que la forêt française ait doublé en surface au cours des deux derniers siècles, grâce aux accrus naturels sur les déprises agricoles et aux grandes campagnes de reboisement du XIX^e siècle (Landes, Sologne, Alpes...) et qu'à peine 60% de son accroissement naturel soit exploité chaque année, la balance commerciale de notre filière forêt-bois est chroniquement déficitaire de plus de 5 milliards d'euros par an (importation sciage résineux, pâte et papier, mobilier en bois...)

Les trois quarts de la forêt française est privée et appartient à plus de 3 millions de propriétaires, qui pour la plupart ne possèdent que quelques hectares et qui n'exploitent ni ne renouvellent suffisamment leur patrimoine forestier. Avec

la réduction des aides de l'état et des collectivités, les plantations forestières ont chuté de plus de 50% en France, et sans soutien au reboisement, bon nombre de propriétaires forestiers sont dans l'incapacité d'assurer le renouvellement de peuplements souvent dépérissant, victimes d'intempéries ou inadaptés au changement climatique.

• La plantation a-t-elle un rôle à jouer face aux défis climatiques auxquels nous sommes confrontés ?

La plantation permet d'introduire des essences adaptées aux évolutions climatiques et aux besoins économiques de demain, par l'intermédiaire de variétés forestières améliorées qui disposent d'une base génétique plus large que celle des peuplements naturels, ce qui leur confère une adaptabilité plus importante et donne des peuplements plus résistants.

Mais ne nous y trompons pas, au-delà de l'enjeu du renouvellement de notre forêt pour séquestrer plus de



Photo : France Douglas / Yoann Portejoie

carbone et la rendre plus résiliente au changement climatique, il est également nécessaire de créer les conditions d'une augmentation de sa productivité, en s'assurant que le matériau bois reste compétitif par rapport aux matériaux énergivores et aux énergies fossiles auxquels il prétend se substituer. En d'autres termes, il faut accepter et rendre acceptable (notamment au grand public parfois mal informé), qu'une partie de nos forêts soit aménagée avec comme objectif principal de produire du bois, répondant en termes de qualité, de quantité et de coût, aux besoins de nos entreprises et de nos industries.

Certains prétendent que nos entreprises et nos industries doivent s'adapter à la ressource en bois de nos forêts, d'autres diront que c'est à nos forêts de s'adapter aux besoins de nos entreprises et industries... Il n'y a aucun intérêt à opposer ces deux approches. La forêt française est suffisamment vaste et diverse pour que ces deux modèles se côtoient et se « stimulent » l'un l'autre. En effet, des entreprises se maintiendront sur notre territoire si elles peuvent compter sur une matière première correspondant à leur standard (essence, calibre, coût, disponibilité...) et provenant donc de forêts « cultivées », et c'est de ce tissu industriel, qu'émergeront des solutions innovantes pour valoriser une ressource moins « standard », plus diverse et sans doute plus coûteuse, provenant d'une gestion plus « extensive » d'une autre partie de nos forêts. C'est de la complémentarité de ces deux approches que naîtra une vraie et rapide transition vers la bioéconomie.

• Comment les entreprises peuvent-elles participer à cette démarche ?

Il s'agit d'impliquer et de rassembler des entreprises de la filière bois mais aussi des entreprises hors filière, autour des valeurs environnementales, sociales et économiques portées par une gestion dynamique de nos forêts. Plus concrètement, des entreprises et des particuliers apportent les fonds nécessaires, en bénéficiant du régime fiscal de faveur du mécénat, pour replanter les forêts et

Photo : France Douglas / Yoann Portejoie



pour que celles-ci s'adaptent aux besoins croissants en bois de la filière ainsi qu'au changement climatique.

Depuis sa création, le Fonds a collecté plus de 3,7 millions d'euros auprès de 140 entreprises comme [Smurfit Kappa](#), [PiveteauBois](#), [Archimbaud](#), [Siat-Braun](#)... pour la filière, mais également [Nestlé](#), [Dalkia](#), [EngieCofely](#) ou le [Crédit Agricole](#), qui se sont engagées dans le cadre de leur Responsabilité Sociale et Environnementale.

Et puis, le bois est l'avenir de la construction. Mais la construction est également l'avenir de la forêt. C'est en impliquant les entreprises de cette filière et les architectes, en leur expliquant les grands enjeux du renouvellement et de la productivité de nos forêts, qu'il sera possible de construire avec un bois local et compétitif. Plantons pour l'avenir peut être un catalyseur et un accélérateur pour la mobilisation du bois nécessaire aux projets de constructions, en apportant le soutien nécessaire au renouvellement et à la pérennisation de la production forestière sur nos territoires.

Nous appelons l'ensemble des entreprises de la filière à nous aider à conforter cette structure de mécénat d'ampleur nationale pour soutenir le reboisement en forêt privée.

Architecte : Apache Architectes SARL.
Crédit photo : Adria Goula.

